

Unité bi-départementale Dordogne – Lot-et-Garonne
Site d'Agen

Agen, le 05/02/2024

Nos réf : OD/Ubd24-47/2024/012
N° GUN: 0100038948

L'inspection des installations classées

à

Monsieur LESPES Lucien

52 rue du Temple

47800 Miramont de Guyenne

Objet : Rapport de l'inspection du 14/11/2023

Exploitant	LESPES Lucien 2360 route du Gal de Cambes 47400 Vares	Priorité	Visite
		-	approfondie
Date	14/11/23		
Objet de l'inspection	Inspection dans le cadre d'un contrôle « CODAF»		
Lettre d'annonce	inopinée		
Référentiel de contrôle	Code de l'Environnement (CE) (livre V, ainsi qu'art. R.543-153 à R. 543-171 et titre IV), Nomenclature des Installations Classées (art. R.511-9 du code de l'environnement) arrêtés ministériels (AM) du 2 mai 2012 et 26 novembre 2012 relatifs aux agréments et aux prescriptions générales applicables aux exploitants des centres Véhicules Hors d'Usage (VHU), 6 juin 2018 relatifs aux déchets de métaux.		

1. AVIS ET POSITIONNEMENT DE L'INSPECTION

- M Lespes Lucien stocke des déchets dangereux issus de ses démontages de VHU en quantité supérieure à 1 tonne sans l'autorisation d'ICPE requise pour la rubrique 2718-1,
- M Lespes Lucien exerce l'activité de récupération, stockage, démontage de VHU sur une surface supérieure à 100 m² sans l'enregistrement d'ICPE requis pour la rubrique 2712-1 du CE,
- M Lespes Lucien démonte des pièces des VHU à des fins de reventes sans l'agrément requis prévu à l'article L541-22 du CE,
- M Lespes Lucien stocke des déchets de métaux et alliage issus de ses démontages de VHU sur une surface supérieure à 100 m² sans la déclaration d'ICPE requise pour la rubrique 2713-2,

Les effets d'explosion d'une bouteille de gaz sous l'effet de la chaleur peuvent être létaux jusqu'à 50 m. Les incidences d'une bouteille quasiment vide sont supérieures à celles d'une bouteilles pleine.

1/ Les articles du code de l'environnement prévoient les sanctions administratives pouvant être mises en œuvre par le Préfet :

Article L.171-7 : « *Indépendamment des poursuites pénales qui peuvent être exercées, lorsque des installations sont exploitées, (...) sans avoir fait l'objet de l'autorisation, de l'enregistrement, de l'agrément, ou de la déclaration requis en application du présent code, (...) l'autorité administrative compétente **met l'intéressé en demeure de régulariser** sa situation dans un délai qu'elle détermine, et qui ne peut excéder une durée d'un an. (...)*

2/ De plus, certaines non-conformités constituent des délits prévus et réprimés par le code de l'Environnement :

- Exploitation d'une installation classée non autorisée, non enregistrée, (L173-1 §I 3°),
- Gérer des déchets au sens de l'article L. 541-1-1 sans être titulaire de l'agrément prévu à l'article L. 541-22 (L541-46 §I 7° du CE),

Une contravention de cinquième classe est également prévue pour l'exploitation d'une installation classée sans la déclaration préalable (R514-4 1°).

2. CONCLUSION

L'inspection conduite le 14 novembre 2023 a été l'occasion de vérifier les dispositions mises en œuvre par M. Lespes Lucien sur son site de Varès (47400), notamment pour ce qui concerne la protection de l'environnement, la gestion de déchets et la conformité au cahier des charges d'agrément de centre VHU.

Elle a conduit à constater **3 non-conformités (écart majeurs)** vis-à-vis de la réglementation applicable aux activités exercées sur ce site. **3 demandes** ont également été formulées.

Suite à l'examen du présent rapport qui lui est adressé, l'exploitant fournira **dans un délai de quinze jours**, les actions correctives, réponses ou éléments d'analyse relatifs à chacune des non-conformités, assortis le cas échéant d'un échéancier de mise en œuvre.

Par ailleurs l'Inspection propose à Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne un **arrêté de mise en demeure** de régulariser sa situation administrative en application de l'article L171-7 du Code de L'Environnement.

De plus les infractions constatées peuvent donner lieu à l'établissement d'un **procès verbal de délits** dont l'instruction est laissée, après accord, à l'EDSR de Marmande.

